

Bonjour,

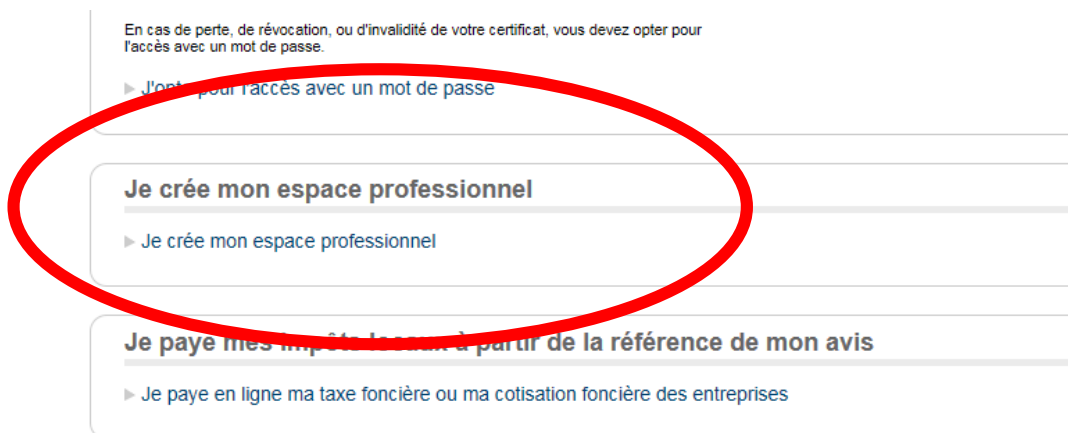
La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) doit obligatoirement être **télé-réglée**.

Le paiement ne peut se faire que par votre compte sur **impots.gouv.fr**. Si vous n'avez pas encore de compte créé sur ce site, voici ci-dessous la procédure à suivre :

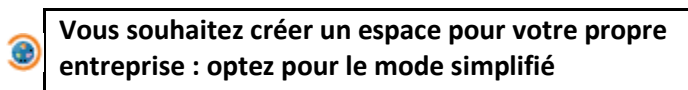
Création d'un compte fiscal sur => <http://www.impots.gouv.fr/portal/static/>



ETAPE 1- Création de mon espace professionnel



« [Créez votre espace](#) » en choisissant le cadre suivant :



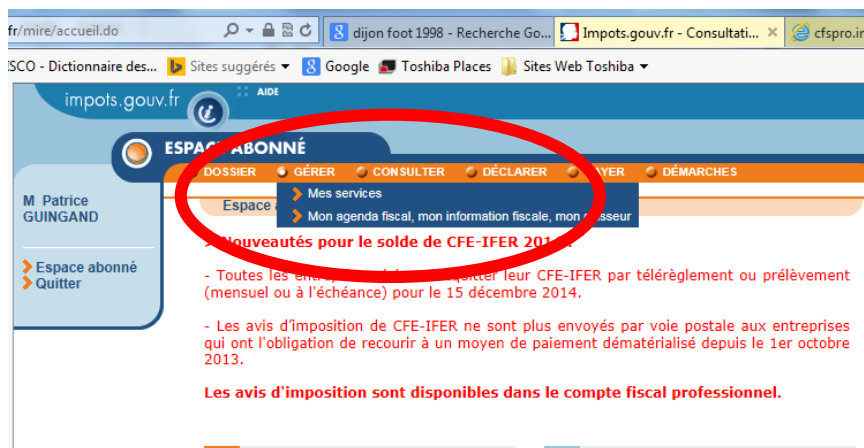
Il est préférable d'utiliser la version simplifiée qui est plus simple à mettre en œuvre. Bien garder en mémoire votre code d'accès afin de renouveler l'opération tous les ans.

Activation de votre compte « Activez votre espace » :

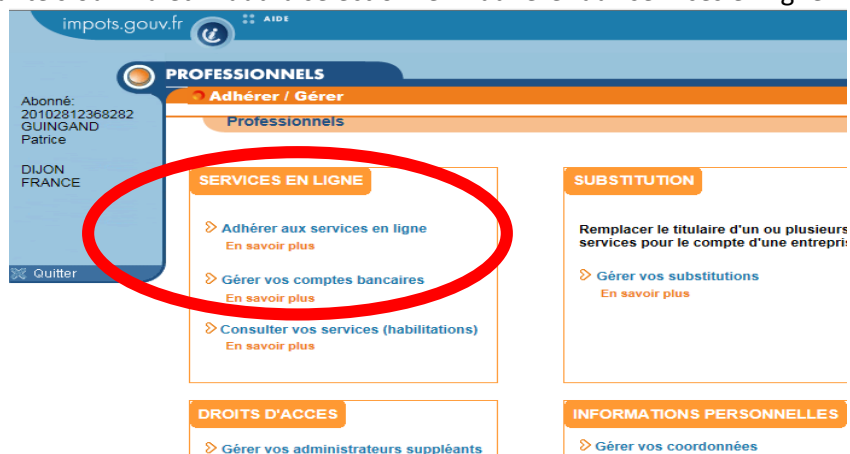
L'activation du compte se fera avec la réception sous quinze jours de votre code d'accès qui vous sera envoyé par courrier.

Gérer les services :

Après l'entrée sur votre compte vous devrez valider l'option d'accès à la gestion de votre dossier sous l'onglet « gérer » → « mes services »



La fenêtre suivante s'ouvrira et il faudra sélectionner « adhérer aux services en ligne »



Il vous faudra ensuite remplir la demande d'adhésion en plusieurs étapes

1/2 - choisir « représentant légal »

impots.gouv.fr

PROFESSIONNELS
Adhérer / Gérer

Vos adhésions : Effectuer une demande - Suivre vos adhésions - Supprimer un formulaire

Vous agissez pour le compte de cette entreprise en tant que :

Champ obligatoire

Représentant légal
 Personne mandatée

Etape précédente Valider

Abonné : 20102812368282
GUINGAND
Patrice
DIJON
FRANCE

Numéro S.I.R.E.N. (ou équivalent) : 451858310
Dénomination : SARL CABINET PERROT & GUINGAND
Situation de l'entreprise : hors du périmètre DGE
Adresse fiscale entreprise : 36, AV FRANCOISE GIROUD
21000 DIJON

Si ces informations ne correspondent pas à la situation de votre entreprise, votre demande risque d'être rejetée. Pour vérifier la validité de vos données d'identification, arrêtez cette procédure et veuillez prendre contact avec votre Service des Impôts des Entreprises gestionnaire.

2/2 - il faut choisir « consulter le compte fiscal »

impots.gouv.fr

PROFESSIONNELS

Vos adhésions : Effectuer une demande - Suivre vos adhésions - Supprimer un formulaire

Vous agissez pour le compte de cette entreprise en tant que :

Champ obligatoire

Représentant légal
 Personne mandatée

Etape précédente Valider

Abonné : 20102812368282
GUINGAND
Patrice
DIJON
FRANCE

Numéro S.I.R.E.N. (ou équivalent) : 451858310
Dénomination : SARL CABINET PERROT & GUINGAND
Situation de l'entreprise : hors du périmètre DGE
Adresse fiscale de l'entreprise : 36, AV FRANCOISE GIROUD
21000 DIJON

Pour gagner du temps, cochez tous les services dont vous pourriez avoir besoin par la suite.

Sélectionnez le(s) service(s) :

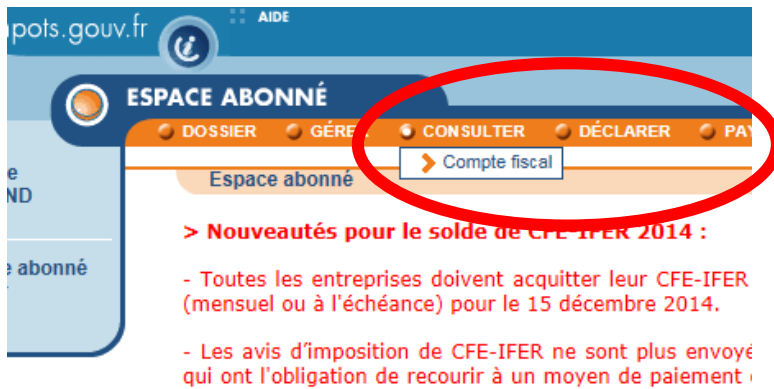
Désignation service	Services proposés*
<input type="checkbox"/> Déclarer TVA filière EFI	Vous êtes déjà titulaire du service Déclarer. Voir le suivi de vos habilitations.
<input type="checkbox"/> Payer TVA filière EFI	Vous êtes déjà titulaire du service Payer. Voir le suivi de vos habilitations.
<input type="checkbox"/> Payer l'impôt sur les sociétés	Vous êtes déjà titulaire du service Payer. Voir le suivi de vos habilitations.
<input type="checkbox"/> Payer la Taxe sur les salaires	Vous ne possédez aucune obligation fiscale nécessaire à l'activation de ce service. Veuillez vous rapprocher de votre service gestionnaire pour pouvoir adhérer à ce service.
<input type="checkbox"/> Consulter le Compte fiscal	Vous êtes déjà titulaire du service Consulter. Voir le suivi de vos habilitations.
<input type="checkbox"/> Démarches	Vous êtes déjà titulaire du service Démarches. Voir le suivi de vos habilitations.

Après validation des éléments il faut éditer la demande et l'envoyer par courrier à votre SIE ;

ETAPE 2- Paiement de la CFE

Le compte sera activé quelques jours après l'envoi du courrier au SIE.

Dès que le compte est activé vous devez accéder au menu « consulter » → « compte fiscal » :

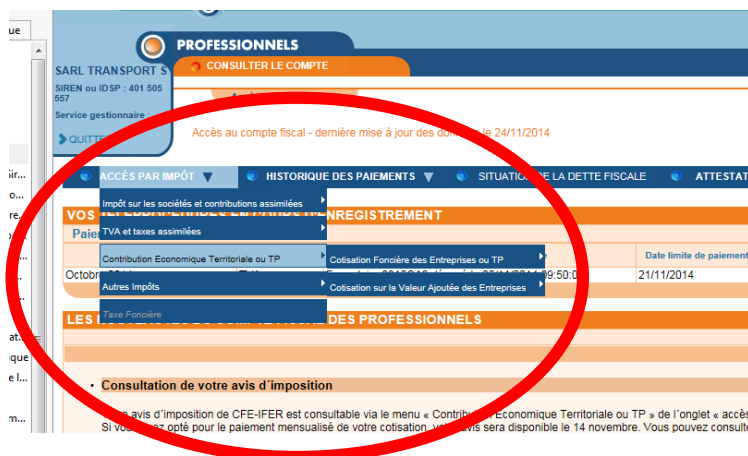


Pour pouvoir effectuer le paiement il vous faut accéder à la fenêtre de votre compte fiscal vous devrez choisir « accès par impôts » → « contribution économique territoriale » → « contribution foncière des entreprises » → « ensemble des adresses » → soit :

- avis d'imposition
- paiement

Il vous suffira alors de suivre les instructions et valider votre paiement.

Nous vous conseillons d'utiliser le paiement à l'échéance qui simplifiera la procédure pour les années à venir.



Après paiement, n'oubliez pas d'imprimer votre avis d'imposition qui se trouve sous le même accès : « accès par impôts » → « contribution économique territoriale » → « contribution foncière des entreprises » → « ensemble des adresses » → « avis d'imposition ».

Bien entendu, le cabinet reste à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche